

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la deux cent quarante-neuvième assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 18 octobre 2006.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

M. Michel Gendron, préfet  
M<sup>me</sup> Valérie Roy, Ascot Corner  
M. Marc-Jacques Gosselin, Bury  
M. Jean-René Ré, Chartierville  
M. Normand Potvin, Cookshire-Eaton  
M<sup>me</sup> Nicole Robert, Dudswell  
M. Martin Mailhot, East Angus  
M. Normand Côté, Hampden  
M. Jacques Blais, La Patrie  
M<sup>me</sup> Céline Gagné, Lingwick  
M<sup>me</sup> Hélène Dumais, Saint-Isidore-de-Clifton  
M<sup>me</sup> Solange Bouffard, Scotstown  
M. Jean-Claude Dumas, Weedon  
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier  
M. Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint

3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2006-10-3880**

Sur la proposition de Normand Potvin appuyée par Nicole Robert, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point 16: soit « Route 257 » et « Pacte rural » :

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Présence du public dans la salle
- 5/ Adoption du procès-verbal  
20 septembre 2006
- 6/ Aménagement  
Règlement 259-06 – modification de l'affectation rurale  
Formation article 59 – inspecteurs municipaux
- 7/ Rapport financier  
Adoption des comptes  
États financiers projetés 2006  
Budget 2007 (grandes orientations)  
Avis de motion Règlement pour soutenir financièrement le CLD
- 8/ Environnement  
Étude LET  
Offre de 3RV inc.  
Solutions Développement Durable
- 9/ Fibre optique  
Téléphonie IP
- 10/ Sécurité incendie (suivi)
- 11/ Fier Estrie – Décision d'investissement
- 12/ Projet de centrale hydroélectrique East Angus
- 13/ Territoires en difficulté et municipalité mono-industrielles

- 14/ Présence du public dans la salle
- 15/ Réunions du comité administratif  
6 septembre 2006  
20 septembre 2006
- 16/ Rapport des membres du CA
- 17/ Correspondance
- 18/ Recommandations des membres
- 19/ Questions diverses  
Route 257  
Pacte rural
- 20/ Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

4/ Présence du public dans la salle

M. Maurice Dodier, conseiller Dudswell

M. Dodier demande au conseil d'informer davantage les conseils municipaux locaux afin que les décisions prises localement ne le soient pas sous pression. Il cite en exemple le dossier de la quote-part du Ruisseau Racey.

M. Marc Bellumeur, Dudswell

M. Marc Bellumeur se montre inquiet en lien avec l'ascension des comptes de taxes depuis un certain nombre d'années. Il questionne les élus à savoir si il est possible d'entrevoir l'arrêt de ces augmentations.

5/ Adoption du procès-verbal

**RÉSOLUTION N° 2006-10-3881**

Sur la proposition de Marc-Jacques Gosselin, appuyée par Nicole Robert, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2006.

**ADOPTÉE**

6/ Aménagement

Mme Nathalie Laberge est présente pour ce point.

Règlement 259-06 – modification de l'affectation rurale

**RÉSOLUTION N° 2006-10-3882**

**RÈGLEMENT N° 259-06**

Règlement modifiant le Règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » relativement à la modification de la délimitation de l'affectation rurale

---

**ATTENDU QU'** est en vigueur sur le territoire de la MRC, un schéma d'aménagement et de développement, que ce schéma a été adopté par le règlement n° 124-98 et qu'il est intitulé : « *Schéma d'aménagement révisé* »;

**ATTENDU QUE** la MRC a reçu au cours des dernières années quelques demandes relatives à l'implantation de tables champêtres non reliées à l'agriculture;

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé ne permettait, dans les affectations agricole, forestière et rurale, que les tables champêtres directement reliées à l'agriculture;

**ATTENDU QUE** le 20 octobre 2005 la Ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé le règlement n° 240-05, visant à modifier la délimitation de l'affectation rurale et à implanter des auberges rurales, la restauration champêtre et les résidences de tourisme dans différentes affectations;

**ATTENDU QUE** le 6 octobre 2005, soit préalablement à l'entrée en vigueur du règlement n° 240-05, la MRC. s'est engagée auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à modifier, éventuellement, la nouvelle délimitation de l'affectation rurale demandée par le règlement n° 240-05 puisque celle-ci était légèrement trop grande;

**ATTENDU QUE** cet engagement a servi à ne pas retarder l'entrée en vigueur du règlement n° 240-05;

**ATTENDU QUE** la MRC désire respecter son engagement;

**ATTENDU QUE** la MRC est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du schéma d'aménagement et de développement intitulé « schéma d'aménagement révisé numéro 124-98 » ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

En conséquence, sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Solange Bouffard, IL EST RÉSOLU qu'il soit, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

**ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

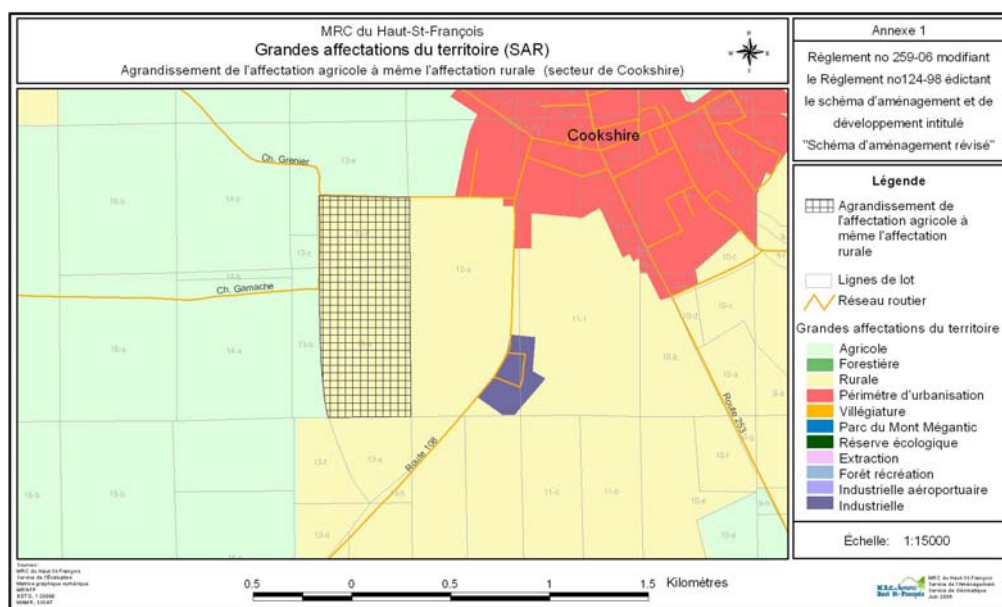
**ARTICLE 2 :** Le présent règlement porte le n° 259-06 et peut être cité sous le titre « *Règlement modifiant le Règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » relativement à la modification de la délimitation de l'affectation rurale* »;

**ARTICLE 3 :** La carte des Grandes affectations du territoire est modifiée de manière à exclure les lots 13-a et 13-d Rang 8 du cadastre du Canton d'Eaton ainsi que leurs divisions respectives de l'affectation rurale et de manière à les inclure dans l'affectation agricole, le tout tel que présenté sur le plan joint en annexe 1.

**ARTICLE 4 :** L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 5 :** Le présent règlement fait partie intégrante du schéma d'aménagement révisé numéro 124-98.

**ARTICLE 6 :** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



**ADOPTÉE sur division**

**Kenneth Coates désire que sa dissidence apparaisse aux minutes d'assemblée**

Formation Article 59 – inspecteurs municipaux

Nathalie Laberge avise les élus que la CPTAQ offre la possibilité de tenir une formation en lien avec l'article 59 après la période des Fêtes. Les municipalités locales pourront signifier leur intérêt en contactant la MRC. Elle souligne aussi que les élus sont les bienvenus.

7/ Rapport financier

Adoption des comptes

**RÉSOLUTION N° 2006-09-3883**

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Normand Côté, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Salaires :	septembre 2006	39,856.38 \$
Comptes à payer :	septembre 2006	175,777.22 \$

Je, soussigné, Claude Brochu, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Claude Brochu, secrétaire-trésorier

**ADOPTÉE**

États financiers projetés au 31 décembre 2006

Claude Brochu dépose et présente l'ensemble des états financiers projetés au 31 décembre de cette année. Aucun écart majeur n'est à signaler.

**RÉSOLUTION N° 2006-10-3884**

Sur la proposition de Solange Bouffard, appuyée par Martin Mailhot, **IL EST RÉSOLU** d'accepter le dépôt des états financiers projetés au 31 décembre 2006 tel que présenté par le directeur général.

**ADOPTÉE**

### Préparation du budget (grandes orientations)

Claude Brochu sollicite les maires sur divers projets spécifiques en lien avec le budget à venir. Martin Mailhot signale aux élus qu'il est toujours possible de questionner les membres du CA ou de la direction de la MRC pour tout point d'éclaircissement en lien avec le budget futur. Céline Gagné mentionne qu'il serait apprécié que le projet de budget soit conséquent et que les quotes-parts présentées soient respectées. Claude Brochu souligne que cela est impossible puisque le calcul des proportions médianes vient influencer les quotes-parts.

### Avis de motion – règlement pour soutenir financièrement le CLD

Avis de motion est donné par Jean-René Ré à l'effet qu'un règlement visant à soutenir financièrement le CLD sera soumis à une séance ultérieure du conseil.

## 8/ Environnement

### Étude LET

Le rapport final n'est toujours pas rendu public. Afin que la consultation publique se fasse sans biais, toutes les informations en lien avec le parc environnemental et le site d'enfouissement seront rendues disponibles en même temps, soit juste avant la consultation elle-même.

### Offre de 3RV inc.

Une offre a été reçue de la firme 3RV inc., pour tenir les consultations publiques autour de la période des Fêtes. Cette consultation visera le LET et l'ensemble des matières résiduelles. Le comité administratif recommande d'aller de l'avant dans ce dossier et d'octroyer le contrat au coût de 24 898.08 \$ taxes incluses à la firme.

### **RÉSOLUTION N° 2006-10-3885**

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Marc-Jacques Gosselin, **IL EST RÉSOLU** d'accorder le contrat de la tenue de la consultation publique à la firme 3 RV inc., au coût de 24 898.08 \$.taxes incluses.

**ADOPTÉE**

### Solutions développement durable

Ce dossier a peu cheminé depuis la dernière rencontre.

## 9/ Fibre optique

### Téléphonie IP (suivi)

Claude Brochu rappelle aux élus que la décision concernant la téléphonie est attendue par le biais de résolutions locales.

## 10/ Sécurité incendie (suivi)

Les informations des municipalités locales entrent graduellement à la MRC. La rencontre du 24 octobre a toujours lieu afin de faire cheminer le dossier et d'arriver dans les délais. Claude Brochu souligne que dans les états financiers projetés au 31 décembre 2006, une somme de 10 000 \$ a été budgétée pour compléter ce dossier.

11/ FIER Estrie – Décision d'investissement

Les conditions soumises par le conseil des maires ont en principe été acceptées, soit que les investissements soient mis dans des projets environnementaux du territoire du Haut-Saint-François.

**RÉSOLUTION N° 2006-10-3886**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyée par Marc-Jacques Gosselin, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François accepte d'investir un montant de 100 000 \$ de base et un montant maximal supplémentaire de 100 000 \$ dans le Fonds Soutien Estrie – Société en commandite. Cette seconde tranche de 100 000 \$ servant à combler le manque à gagner potentiel advenant le retrait de Cascades East Angus inc. ou de tout autre partenaire. **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de souscrire jusqu'à 200 actions de Gestion Fonds Estrie et d'autoriser le préfet, Michel Gendron ou le directeur général, Claude Brochu à signer tous documents pertinents au nom de la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE sur division**

**Jacques Blais désire que sa dissidence apparaisse aux minutes d'assemblée.**

12/ Projet de centrale hydroélectrique East Angus

Claude Brochu présente sommairement le projet de centrale hydroélectrique que la Ville de East Angus souhaite lancer en projet. Martin Mailhot poursuit en présentant la carte qui reflète les zones où la rivière aura un niveau d'eau supérieur. Pour aller de l'avant dans ce projet, la Ville a besoin du consentement de la MRC. M. Brochu mentionne que le CA avait été saisi de ce dossier, mais n'avait pas compétence pour prendre une telle décision étant donné les impacts de celui-ci.

**RÉSOLUTION N° 2006-10-3887**

**ATTENDU QUE** la Ville de East Angus a présenté à la MRC du Haut-Saint-François une demande pour ériger un barrage hydroélectrique sur la Rivière Saint-François;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une demande de la Ville afin d'exploiter seule ou avec toute autre personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'une centrale hydroélectrique en vertu de l'article 17.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.,c. C-47.1);

**ATTENDU QU'**en vertu de ce même article, une municipalité locale qui désire exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'une centrale hydroélectrique doit obtenir l'accord de la MRC;

**ATTENDU QUE** la Ville de East Angus a également déposé à la MRC une étude de préfaisabilité intitulée « Aménagement d'un barrage et d'une centrale sur la Rivière Saint-François », préparée par le groupe Hydrosys en juin 2005;

**ATTENDU QUE** cette étude spécifie que le site choisi serait le site désaffecté qui autrefois, était connu sous le nom du barrage Worby, barrage constitué de caissons de bois, construit au début du siècle et démoli au début des années soixante-dix et que la chute, à ce moment, était juste au dessus de 11 mètres;

**ATTENDU QUE** le barrage projeté serait à peu près de la même hauteur et aurait donc peu d'impact environnemental par rapport à l'ancien barrage et aurait des retombées économiques importantes régionalement et localement;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Nicole Robert, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** que la MRC du Haut-Saint-François donne son accord en vertu de l'article 17.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.,c. C-47.1) pour que la Ville puisse exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'une centrale hydroélectrique au site de l'ancien barrage Worby et que le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante.

**ADOPTÉE**

13/ Territoires en difficulté et municipalité mono-industrielles

La liste des critères de ce programme est déposée aux élus.

14/ Présences du public dans la salle

Un membre du public dans la salle souligne qu'à titre d'élu, il est difficile de bien gérer les finances publiques en lien avec le budget lorsque le rôle déposé en est un nouveau. Il est difficile de réagir localement.

15/ Réunions du comité administratif

- 6 septembre 2006
- 20 septembre 2006

**RÉSOLUTION N° 2006-10-3888**

Sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Normand Côté, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors des réunions du comité administratif du 6 et 20 septembre 2006.

**ADOPTÉE**

16/ Rapport des membres du CA

Disponible au bureau de la MRC.

17/ Correspondance

Mise en filière

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, la correspondance est mise en filière.

18/ Recommandations des membres

Aucun sujet discuté.

19/ Questions diverses

Route 257

Comme ce point a été oublié à l'ordre du jour et qu'il a été ajouté en l'absence d'un élu, il sera reporté à la prochaine assemblée.

Pacte rural

La date de dépôt final était le 5 octobre dernier. Des projets pour des demandes de 358 000 \$ ont été déposés pour une somme disponible de 275 683 \$.

20/ Levée de l'assemblée

Normand Potvin propose la levée de la séance à 21h25

---

Claude Brochu  
Secrétaire-trésorier

---

Michel Gendron  
préfet